



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121878

VALABLE JUSQU'AU 04/02/2024

ÉDITÉ LE 22/09/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2013

Forme juridique : SARLU

Capital : 3 000

Raison sociale : DHZ AGENCEMENT

195 ROUTE DE GUESNOU  
29200 BREST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BREST CEDEX 2 790 393 904 RCS

Siret : 790 393 904 00020

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 5000769

Assurance Responsabilité Travaux :  
APRIL 23014537410

Assurance Responsabilité Civile :  
APRIL 23014537410

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 09 81 95 20 30

Portable : 06 60 80 68 01

Site Internet : www.dhz-agencement.fr

E-mail : secretariat@dhz-agencement.fr

Responsabilité légale :  
DUHAZE CHRISTOPHE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 23/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 23/03/2023         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 23/03/2023         |
| o Isolation des planchers bas                                            | 23/03/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.